

L'INFORMATION DU PUBLIC A L'HABILITATION ELECTRIQUE POUR ELECTRICIEN.

1. Objet

ALTA Prévention propose des formations dans le domaine des habilitations électrique et s'appuie sur les dispositions du Code du travail (articles R. 4544-9 à R. 4544-11) et sur les règles techniques de la norme française NF C 18-510 de janvier 2012 «Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique. – Prévention du risque électrique ». Elle est obligatoire. Ces formations sont réalisés en présentiel.

2. Pré-requis

- Posséder une compréhension orale et écrite du français.
- Personnel ayant des compétences reconnues suivant le domaine de tension par son employeur.

3. Objectifs

La formation vise à situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.

Elle vise à l'issue de la formation, a ce que le stagiaire sera capable :

- Connaître les risques électriques et savoir s'en protéger.
- Effectuer des opérations d'exécution ou d'encadrement hors tension sur les installations électriques basse ou haute tension.

4. Contenu de la formation.

Il est détaillé sous forme de compétences à acquérir par le stagiaire afin d'atteindre les objectifs fixés.

Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension **(avec présentation et évolution de la réglementation)**

Programme dit « tronc commun » permettant au futur habilité d'avoir dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques des compétences en électricité, et notamment :

Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu

- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirect
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonction de séparation, protection, commande..)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation et préciser le rôle de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Citer les équipements de protection individuelle et leur limite d'utilisation
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie

Module propre aux exécutants et chargés de travaux hors tension permettant aux futurs habilités de connaître leurs limites de leur habilitation :

- Connaître les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation
- Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux
- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT (HT) et TBT
- Connaître les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail, autorisation de travail, IPS...)
- Énoncer les mesures de prévention à observer lors d'un travail
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension

Bouclage de la formation et test de contrôle théorique et pratique

Le contenu de la formation fait référence à différentes sources telles que le code du travail, des documents internes de l'entreprise et divers documents publiés par l'INRS.

Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour ALTA PREVENTION qui s'engage simplement à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

5. Durée de la formation :

De 02 à 03 jours soit de 14 à 21 heures (sur la base de 7 heures par jour) en fonction d'un recyclage ou d'une formation initiale.

6. Modalités et délais d'accès :

Contactez Enrique PLATA, Gérant d'ALTA PREVENTION :

-Par mail : formation@altaprevention.fr

-Par téléphone : 0699851053

-Par message en utilisant le formulaire web sur <https://www.altaprevention.com>

Vous serez recontacté rapidement par mail ou téléphone afin de définir ensemble la date et les modalités de votre formation selon le planning ALTA PREVENTION.

Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation.

La formation est délivrée en présentiel.

La formation a lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 dans les locaux d'ALTA PREVENTION 13 route d'Archettes 88550 JARMENIL ou dans les locaux du client.

7. Prix et règlements

Les formations sont proposées par ALTA PREVENTION au tarif de Tarifs : de 600 € HT à 4200 € HT selon la formation inter ou intra entreprise : "Devis détaillé sur demande"

. sur www.altaprevention.com,

. formation@altaprevention.fr

. Par téléphone au 06 99 85 10 53.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante si le statut de l'organisme le prévoit.

8. Contact

Dans le cadre de son offre de formation, ALTA PREVENTION permet à ses clients de nous contacter via :

. Une adresse mail : formation@altaprevention.fr.

. Un numéro de téléphone : 0699851053.

. Une adresse postale : 12 rue du Moulin 88510 ELOYES

9. Modalités d'évaluation

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires :

Dans un 1er temps, ALTA PREVENTION définit les acquis des apprenants à un instant donné de la formation, par rapport à un objectif pédagogique défini par le formateur, fonction diagnostique.

Dans un 2ème temps, pour chaque apprenant, ou en global (sur l'ensemble de la formation) ALTA PREVENTION propose des axes d'amélioration (nouvelles situations d'apprentissage, reformulation, nouvelles méthodes ou techniques pédagogiques, ...) permettant au final, que tous les apprenants atteignent l'objectif défini, fonction régulatrice de l'évaluation formative.

Cela induit donc, de la part du formateur, une totale transparence du processus d'apprentissage et d'évaluation, en l'obligeant à établir et à exposer les objectifs d'apprentissage et l'évaluation.

Pour ce faire il utilise :

- des interrogations orales (questions à la cantonade, individuelles, ...)
- des QCM (Questions à Choix Multiples) / QCU (Questions à Choix Unique)
- des études de cas restituées en individuel ou en collectif

- des mises en situation (c'est dans cette catégorie que se situent les cas concrets évoqués dans les recommandations qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire.

L'évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ) et à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

10. Méthodes mobilisées

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires sur la base de :

- Méthode heuristique, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Remue-méninge (brainstorming), exercices des représentations, mes tests essais /erreurs, étude de cas, questionnement, l'analyse d'incident.

- Méthode démonstrative, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

L'exposé direct, l'exposé interactif ou participatif, de vidéo, de diaporama, de démonstration pratique.

- Méthode applicative. Pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Pour la partie théorique : Questions écrites QCU

Pour la partie pratique : Questions orales (pour certains points l'évaluation), mises en situation.

Ce qui permet de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

11. Accessibilité aux personnes handicapées

Dans le cadre des formations dispensées sur les sites d'ALTA PREVENTION, l'accueil des personnes en situation de handicap est possible après l'évaluation de la nature de l'handicap.

Les mesures à prendre, nécessaires à la réalisation d'une formation, sont à définir conjointement entre la personne en situation de l'handicap, son employeur si besoin et le référent handicap d'ALTA PREVENTION.

Afin d'anticiper au mieux les besoins, il est demandé à chaque employeur inscrivant une personne reconnue en Qualité de Travailleur Handicapé de le signaler dès la prise de contact avec le service administratif.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap (Enrique PLATA au 06.99.85.10. 53) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

L'accès à nos centres ne peut se faire qu'en véhicule personnel.

Aucun transport en commun, bus et train ne permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour rejoindre l'organisme ALTA PREVENTION.